

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 24 juin 2021

**Le projet métropolitain de Zone à Faibles Émissions
présenté lors du conseil du 24 septembre**

Engagée pour améliorer la qualité de l'air et ses effets sur la santé de sa population, l'Eurométropole de Strasbourg porte depuis plusieurs mois un projet de Zone à Faibles Émissions (ZFE) qui a pour objectif de faire baisser la pollution atmosphérique liée aux émissions routières en interdisant progressivement les véhicules les plus polluants.

L'Eurométropole a engagé depuis plusieurs semaines une large concertation à travers l'organisation d'une conférence citoyenne qui a mobilisé de nombreux outils pour informer et faire participer la population à la définition de solutions, et a réalisé, en partenariat avec les chambres consulaires, une enquête auprès des acteurs économiques.

Dans le même temps, l'examen du projet de loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale, est en cours au Sénat.

Après le travail des Commissions, le Sénat a profondément réécrit le projet de loi et notamment son article 27 qui concerne la mise en œuvre des ZFE, et notamment le calendrier des étapes d'interdiction et les modalités opérationnelles. Ainsi, le texte qui sera soumis au vote solennel des sénateurs sera très différent de celui adopté en première lecture par les députés, et fera donc l'objet d'une commission mixte paritaire et de nouvelles navettes législatives entre les deux assemblées du Parlement.

Afin de délibérer dans un environnement législatif clair et stabilisé, l'Eurométropole de Strasbourg décide de sursoir la présentation de la délibération portant sur la mise en œuvre de la ZFE prévue le 8 juillet et de reporter son examen au conseil du 24 septembre prochain.

Ce report permettra de surcroît d'intégrer pleinement les conclusions de la conférence citoyenne et de la concertation engagée avec les entreprises dans les solutions que déploiera l'Eurométropole, et notamment de préciser les aides apportées aux particuliers et aux acteurs économiques.